



Atteinte a la vie privé doosier mis sur internet

Par **coco**, le **25/02/2010** à **19:34**

Bonjour,

je suis agent d'entretien dans lycée et cette semaine losrque j'ai regardé sur le site de notre mon employeur region alsace il y avait des nominations de grade et echelons et sur une certaine page il y avait une liste de personnes qui n'avaient que des remarques tres presonnelles et surtout tres privés.je me suis vue dans cette liste evidemment!! voila les remaques notées ;absences rëpëtées (j'ai eu un adenome hypophysaire en 2003 et depuis j'ai eu beuacoup de mal a gérer,de forte migraine et ausssi malaise donc je ne conteste pas)pertube le service (evidemment malade)et manque de relationnel que je ne comprend pas . le probleme c'est que cette liste est a la portée de tous ceux qui regardent le site, agents, proviseurs, gestionnaires et meme vous ... ce qui est pour moi une atteinte a ma vie privée personnel et ne derait y figurer que dans mon dossier.

je voudrait savoir si ils ont le droit de la mettre a la portée de tous le monde ?

si je peux avoir un recours pour portée plainte ? ou le faire ?et surtout comment ? car je me sens tres déprimée.de plus je voulais demander ma mutations pour un college ,mais avec cela je ne pourrai plus.je me sens tres mal et déprimée

dans l'attente d'une reponse rapide et positive ?recebez mes sincerés salutations